

Turquie : 71 syndicalistes arrêtés (27.06.12)

26 juin 2012 : La CSI a condamné avec vigueur l'attaque en règle lancée hier par les autorités turques contre les syndicats. Aux petites heures du matin, le lundi 25 juin, les bureaux syndicaux et les domiciles de dirigeants syndicaux dans une vingtaine de villes situées aux quatre coins du pays ont été la cible de descentes policières et de perquisitions. Au total, 71 syndicalistes ont été écroués au cours de ces opérations.

Comme cela est arrivé à maintes occasions depuis l'arrivée au pouvoir du Parti de la justice et du développement (AKP) en 2002, une opération contre une organisation terroriste illégale a été invoquée comme prétexte à la répression. Alors que l'existence d'un quelconque lien entre les syndicats turcs et une organisation terroriste ou présumée comme telle reste à prouver, les autorités ne manquent pas la moindre occasion d'invoquer un tel lien pour justifier le recours à la répression la plus sévère et arbitraire.

L'année passée, la CSI avait déjà condamné avec véhémence le recours abusif aux lois anti-terrorisme par la Turquie lorsque la cour pénale d'Izmir avait condamné 25 membres du syndicat des enseignants Egitim Sen à six ans et cinq mois de prison. Les « preuves » invoquées contre les syndicalistes avaient inclus la possession de publications disponibles dans n'importe quelle librairie du pays et la tenue d'assemblées syndicales.

« Nous ne pouvons admettre que des syndicalistes soient détenus, incarcérés et surtout incriminés sans fondement. Le gouvernement turc doit immédiatement s'abstenir de cataloguer les syndicats en tant qu'organisations terroristes. Les syndicalistes devraient avoir le droit de jouer leur rôle légitime sans crainte d'être arrêtés », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI.

Dans une lettre aux autorités turques, la CSI a exhorté le Premier ministre Erdogan à veiller à la mise en liberté immédiate et inconditionnelle des 71 syndicalistes détenus.